Image not found or type unknown

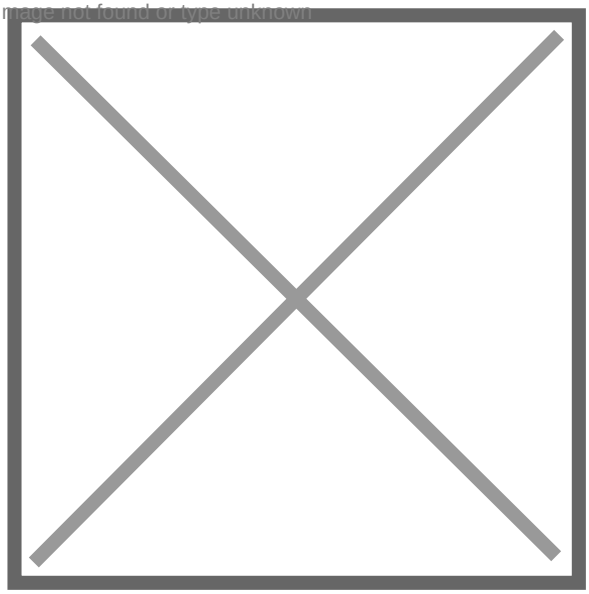

Cession de parts d'une sas

Par **alexdum**, le **26/01/2011** à **14:18**

Bonjour,

Actionnaire à hauteur de 30% d'une SAS depuis aout 07. Seul la moitié a été versé soit 18500€. Mes associés avec lesquels je suis en litige me demande de débloquer le reste du capital soit 5500€ correspondant à mes parts. Depuis plus d'un an je refuse par lettre AR les AGE, refuse les comptes pour motif de détournement et abus de confiance. A ce jour la société est porté radié depuis le 3 déc. 2010, par le greffier du tribunal de commerce et malgré tout une AGE a eu lieu le 25 janv. 2011., et par recommandé avant l'AGE, j'ai demandé le remboursement de mon capital de départ soit 5500€, pour me libérer définitivement de cette société. Ce qu'il refuse et m'ordonne de versé le reste avant le 31 janv. 2011.

Quels sont mes recours ?

Ma situation financière dramatique ne me permet pas l'aide d'un conseil. Pouvez vous m'aider ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés